

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE  
CANALISATION D'ASSAINISSEMENT -  
PARCELLE AY 332  
COMMUNE DE CHAMPNIERS

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°25 du 5 mai 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Thierry HUREAU en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Est approuvée la convention de servitude de passage de canalisations d'assainissement passée pour la parcelle cadastrée AY 332, situées 33 impasse de l'Abât-Vent, sur la commune de Champniers, avec les propriétaires de la parcelle indiqués dans l'annexe 1.

Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, la convention et l'annexe 1 seront publiées et transmises uniquement aux personnes en charge de son exécution.

**Article 2** - GrandAngoulême établira à demeure une canalisation d'assainissement ainsi que les ouvrages et accessoires nécessaires selon le plan et tracé figurant en annexe et procédera, sur une largeur de 3 mètres maximum, à tous les travaux de débroussaillage, abattage d'arbres et dessouchage reconnus indispensables pour permettre l'entretien de la canalisation.

**Article 3** - Cette servitude de passage fera l'objet d'une publication au Service de la Publicité Foncière compétent aux frais de GrandAngoulême.

**Article 4** - Les crédits nécessaires pour les frais d'actes sont inscrits au budget annexe assainissement – article 6227.

**Article 5** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 09 JUIN 2026  
Pour le Président,  
Le Conseiller Délégué, membre du Bureau

Reçu en Préfecture

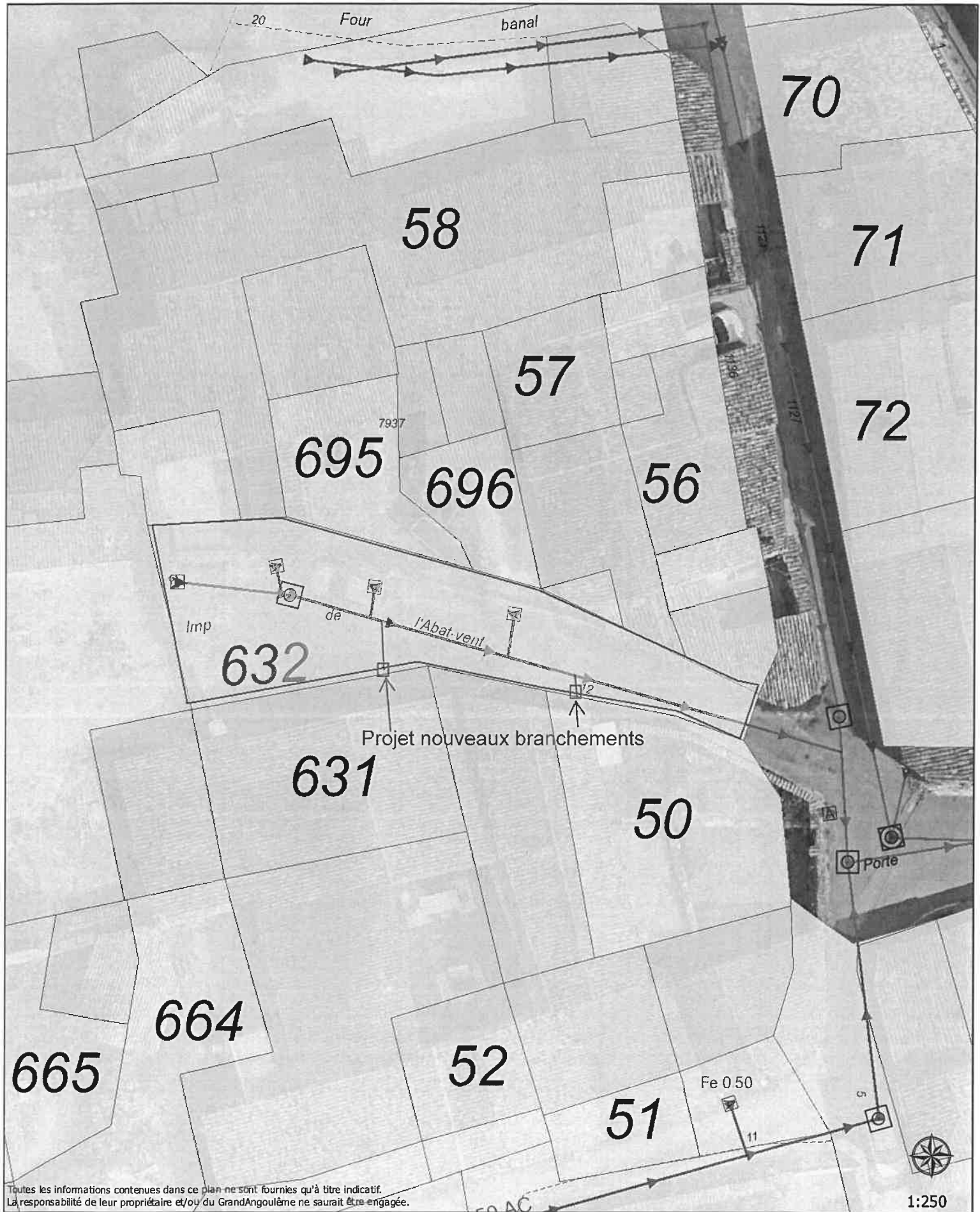
le : 09 JUIN 2026

Affiché ou notifié

le : 09 JUIN 2026

Thierry HUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Hureau', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.



Champniers, 16430



Champniers, 16430